

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Jean): Je crois que le président des comités ayant fait connaître sa décision c'est le droit de tout honorable député de réclamer un scrutin par assis et levé. Je crois que quelques honorables députés désirent que le vote soit pris par assis et levé. Je prie donc ceux qui sont en faveur de l'amendement de se lever.

(L'amendement est adopté par 36 voix contre 27).

Le crédit ainsi modifié est adopté.

#### MINISTÈRE DES FINANCES

52. Administration, \$286,590.

L'hon. M. STIRLING: Je crois que c'est le ministre des Finances qui parmi les membres du cabinet est responsable des opérations effectuées sous l'autorité de la commission de contrôle du change étranger. Je tiens à signaler au ministre et au comité la disparité marquée qui caractérise les décisions prises par cette commission.

L'*Ottawa Journal* de ce matin fait allusion à un article paru dans le *Windsor Star*, dont je donnerai la substance à l'instant. L'article fait allusion au fait que la Commission de contrôle du change étranger s'oppose à ce que les citoyens de Windsor traversent à Détroit pour assister à la rencontre des Tigers et des New York Yankees, quand elle permet à ceux de Toronto d'exporter leur argent aux Etats-Unis pour y acheter des melons d'eau, des pêches, des prunes, du raisin, et le reste. Nous nous sommes maintes fois efforcés de faire comprendre au Gouvernement quelles complications produisent les décisions de la Commission de contrôle du change étranger. Nos dépenses sont limitées si nous désirons aller aux Etats-Unis ou passer par les Etats-Unis en allant d'un endroit à un autre du Canada. Des sommes énormes servent à l'achat de produits périssables de provenance américaine, quand le Canada cultive les mêmes produits et les met en vente. Je ne me suis pas trop attardé sur le cas de ma propre province, mais le ministre sait que ma circonscription comprend la vallée Okanagan et plusieurs autres où se cultivent ces fruits. J'ai reçu aujourd'hui une lettre que je désire consigner au hansard. Elle vient de la Southern Cooperative Exchange, porte la date du 30 juillet 1940 et m'est adressée personnellement. La voici:

Nous, groupe de cultivateurs de fruits, sommes très inquiets des conditions actuelles du marché des pêches dans l'Ouest canadien.

Notre bureau de ventes, la British Columbia Tree Fruits Limited, de Kelowna (C.-B.), nous informe qu'il y avait vingt-cinq (25) wagons de

[M. Homuth.]

pêches des Etats-Unis à Winnipeg en fin de semaine et qu'elles chassent du marché tous nos produits pour ainsi dire jusqu'à Regina vers l'Ouest.

De même, des Etats-Unis il arrive à Vancouver des pleins camions de pêches qui se détaillent à un prix que nous considérons inférieur à notre propre coût de production, si nous devons subir cette concurrence.

Nous sommes convaincus que les producteurs américains, etc., ne voient dans le marché canadien qu'un exutoire pour y déverser leurs produits, et tout ce qu'ils peuvent en retirer est autant de gagné et les aide aussi à maintenir les prix sur le marché domestique. Naturellement, cette concurrence nous paraît fort déloyale et, par conséquent, nous devrions être protégés.

Nous sommes aujourd'hui en guerre avec un ennemi que nous ne pourrions vaincre qu'en utilisant toutes nos ressources. Nous écoutons divers orateurs et nous lisons des articles de journaux qui nous exhortent tous à faire tous nos efforts pour gagner la guerre: achat de certificats d'épargne de guerre et diverses autres choses.

Autoriser l'importation en quantité des fruits au pays, quand le Canada peut fournir lui-même l'article nous semble incompatible avec la politique nationale de conservation des dollars canadiens.

Nous désirons faire tout ce qu'on nous demande de faire au point de vue de la guerre, mais comment le pouvons-nous, si nous ne retirons que le prix de revient de nos produits?

En tant que particuliers, nous ne pouvons acheter à l'étranger qu'en remplissant un tas de formalités bureaucratiques, mais les grands importateurs ne semblent éprouver aucun embarras. On nous exhorte à être patriotes et à économiser le change étranger pour l'achat de matériel de guerre. Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas au gros importateur et, s'il ne consent pas à coopérer, pourquoi ne l'y force-t-on pas?

Notre groupe de producteurs est aussi loyal et patriote que tout autre au Canada et il est désireux de faire en tout temps sa part, mais nous serions mieux disposés à cet égard si le Gouvernement protégeait nos marchés et si nous étions assurés que d'autres font aussi leur part et qu'on ne tolère pas qu'ils font servir une situation à leur avantage avantage personnel, en entravant peut-être l'effort national.

Nous espérons que cela retiendra votre attention immédiate, qu'une enquête approfondie sera faite sur la situation et que l'on fera tout le possible pour établir des conditions plus satisfaisantes.

Je ne vois qu'une seule raison pour laquelle la Commission de contrôle du change étranger, guidée comme elle doit l'être par une politique gouvernementale, en arrive à ces décisions à l'égard du change étranger. L'accord commercial canado-américain contient une clause au sujet de la mise en vigueur du traité dans l'éventualité de l'entrée en guerre de l'un ou l'autre pays. Il me semble que si le Gouvernement le jugeait opportun, il pourrait empêcher l'afflux de produits faisant concurrence à notre production.

M. ROSS (St-Paul's): Quel est le droit sur les pêches?